



Assemblée générale

Soixante-douzième session

Documents officiels

Distr. générale
9 janvier 2018
Français
Original : anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 13^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 17 octobre 2017, à 15 h 30

Président : M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela)

Sommaire

Point 52 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

17-18326 (F)17-18326X (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 15 h 30.

Point 52 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (suite) (A/72/20)

1. **M. Sukhee** (Mongolie) explique que la Mongolie, qui a créé sa première station de communication spatiale en 1971 et dont le premier astronaute a accompli une mission dans l'espace en 1981, s'emploie depuis longtemps à promouvoir le développement et les utilisations pacifiques des sciences et techniques spatiales. Mazaalai, le premier satellite spatial de la Mongolie, a été lancé depuis la Station spatiale internationale en juillet 2017. Ce satellite sert non seulement à diffuser l'hymne national de la Mongolie dans l'espace, mais aussi à mesurer la densité de l'air et à étudier le rayonnement cosmique ; il permettra à la Mongolie de faire de la recherche spatiale en toute indépendance, de saisir des images géographiques, d'améliorer sa cartographie et de mieux anticiper les catastrophes naturelles. Selon son gouvernement, le programme satellitaire national devrait contribuer à la mise en œuvre de la stratégie « Vision du développement durable en Mongolie à l'horizon 2030 » et d'autres projets nationaux de développement. La Mongolie coopère activement avec les organisations de la région Asie-Pacifique compétentes en matière spatiale et se félicite de pouvoir collaborer avec le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) pour réserver l'utilisation de l'espace à des fins exclusivement pacifiques.

2. **M^{me} Koliām** (Cameroun) dit que les États devraient tirer parti des avantages qu'offrent les techniques spatiales, notamment des applications susceptibles de les aider à promouvoir le développement durable et à relever les défis liés aux changements climatiques. Toutefois, cette perspective prometteuse est de plus en plus assombrie par la militarisation de l'espace et la prolifération des débris spatiaux. La communauté internationale devrait réfléchir sérieusement à la manière de garantir l'utilisation sûre et durable de l'espace et à la meilleure façon d'exploiter l'espace pacifiquement au bénéfice de l'humanité. Le renforcement de la coopération internationale, régionale et interrégionale, le respect de la primauté du droit, notamment lors de l'élaboration de règlements sur l'espace extra-atmosphérique, et la préservation de la paix dans l'espace sont essentiels, car ils permettent de poursuivre les activités spatiales au service de tous les peuples, quel que soit leur niveau de développement économique et scientifique. À cet égard, le Cameroun salue les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour créer un régime juridique international qui

intègre et développe les concepts contenus dans la Déclaration des principes juridiques régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique.

3. Le COPUOS devrait continuer de s'employer à consolider et à renforcer ce régime juridique pour garantir l'utilisation pacifique, juste et équitable des techniques spatiales. Tous les pays ont le droit de profiter des activités spatiales, et la communauté internationale devrait aider les pays en développement à renforcer leurs capacités dans ce domaine, ce qui leur permettrait de s'attaquer à leurs problèmes urgents dans les domaines économique et social.

4. **M. Zaayman** (Afrique du Sud) considère que les avantages de l'espace extra-atmosphérique doivent être accessibles à tous les pays, et pas uniquement à ceux qui ont un programme spatial. Étant donné l'importance majeure des progrès des sciences et techniques spatiales pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Afrique du Sud accorde la priorité à ces progrès et privilégie la coopération internationale à cet égard. Au demeurant, la Politique et la Stratégie spatiales africaines adoptées en 2016 reposent sur la coopération internationale et prévoient de mobiliser les ressources nationales des pays africains. Son gouvernement se réjouit de s'engager dans des coopérations bilatérales et multilatérales pour mettre en œuvre cette stratégie qui devrait améliorer sensiblement la participation des États d'Afrique à des activités spatiales. Les sciences et techniques spatiales sont essentielles à la croissance durable, au développement économique et à l'atténuation de la pauvreté en Afrique, car elles réduisent la fracture numérique touchant les pays africains.

5. M. Zaayman salue les progrès accomplis par le COPUOS dans l'élaboration de directives juridiquement non contraignantes visant à promouvoir des activités sûres, durables et sécurisées dans l'espace extra-atmosphérique, mais insiste sur le fait que ces directives peuvent uniquement être élaborées selon une approche multilatérale s'inscrivant dans le système des Nations Unies et demande à tous les pays de s'employer, de façon active et positive, à trouver un accord définitif sur ces directives avant l'expiration du mandat du groupe de travail, qui coïncide avec le cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE+50), en 2018.

6. L'Afrique du Sud participe activement aux travaux du COPUOS, dont elle présidera le Sous-Comité scientifique et technique en 2018 et 2019, ainsi qu'au développement des thèmes des célébrations

historiques d'UNISPACE+50, qui auront lieu dans six mois à peine. Vu le rythme sans précédent de l'évolution des technologies, les pays devraient se laisser guider par les traités internationaux relatifs à l'espace qui existent et respecter le principe selon lequel l'espace extra-atmosphérique est un bien commun mondial que les nations doivent toutes préserver et dont elles doivent toutes bénéficier.

7. **M. Al Sahhaf** (Iraq) déclare que l'espace extra-atmosphérique est devenu le théâtre d'activités scientifiques, commerciales et militaires de pointe, ce qui rend d'autant plus importante la question de sa sécurité. Étant donné la contribution croissante des sciences et techniques spatiales à la navigation, à l'observation météorologique et à la gestion des catastrophes, l'espace extra-atmosphérique est devenu une ressource essentielle pour toutes les nations, y compris celles dépourvues d'activité spatiale propre. Dans ce contexte, sa délégation salue la priorité accordée à l'élaboration de cadres juridiques dans lesquels s'inscrit l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, en particulier grâce au COPUOS, qui fédère les efforts collectifs visant à améliorer la transparence et à renforcer la coopération internationale en vue de prévenir les collisions dans l'espace et de réduire la prolifération des débris spatiaux dangereux. De plus, dans ses traités relatifs à l'espace extra-atmosphérique, l'ONU reconnaît l'intérêt que revêt l'espace pour l'humanité, affirme que celui-ci doit être utilisé pour le bien de tous les peuples et interdit l'utilisation de la Lune aux fins de conflits internationaux ; elle y consacre ces principes et y établit son autorité à cet égard.

8. La coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace devrait favoriser le progrès des sciences, des techniques et des applications spatiales et renforcer les capacités, le COPUOS servant de forum d'échange sur les activités visées, au niveau national et international. Grâce à l'aide qu'il a reçue dans ce cadre, l'Iraq a pu lancer son premier satellite scientifique en 2014, en collaboration avec l'Italie, et s'attache maintenant à tirer parti des utilisations pacifiques de l'espace dans le domaine des télécommunications et des technologies de pointe, notamment en envoyant des spécialistes suivre des cours dans des pays développés, ce qui lui permettra de renforcer ses capacités nationales, d'améliorer la coopération et de servir les intérêts de l'humanité tout entière.

9. L'Iraq a commencé à utiliser des applications spatiales à des fins pacifiques dans plusieurs domaines, bien qu'il ait à mener un combat à mort contre le terrorisme pour le monde entier. Des données spatiales

libres d'accès sont utilisées pour localiser des tentatives de dégradation de conduites de pétrole brut ainsi que pour repérer les incendies de soufre et de pétrole et déterminer la trajectoire des nuages de fumée en résultant.

10. L'Iraq est fermement opposé à la militarisation de l'espace extra-atmosphérique et à toute autre utilisation de cet espace qui pourrait être dangereuse pour l'humanité. Il réaffirme également que la responsabilité internationale des dommages causés par des objets spatiaux doit être établie dans le respect du droit international et de la Charte des Nations Unies. Dans l'intérêt des générations futures, tous les États doivent fournir à l'ONU des informations sur les activités qu'ils mènent dans l'espace, pour éviter des accidents catastrophiques qui pourraient avoir des répercussions négatives sur la paix dans le monde.

11. **M^{me} Oku** (Japon), saluant les accomplissements du COPUOS en ses 50 ans d'existence, déclare que le Comité joue un rôle de plus en plus important vu le nombre croissant de pays qui se livrent à des activités spatiales. Le Japon contribuera à la préparation de la conférence d'UNISPACE+50 qui aura lieu en 2018.

12. En 2015, l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale a engagé, en collaboration avec le Bureau des affaires spatiales, un programme de renforcement des capacités visant à aider les pays en développement à déployer des microsattelites à partir du module expérimental japonais Kibo, de la Station spatiale internationale. L'Université de Nairobi et l'Universidad del Valle de Guatemala sont les premières institutions qui participent à ce programme. Il faut espérer que ce programme intéressera d'autres pays en développement.

13. Le Japon a lancé, l'an dernier, huit engins spatiaux, dont un système de navigation à quatre sattelites en orbite quasi zénithale destiné à améliorer la géolocalisation et sa couverture grâce au partage des signaux du système de positionnement universel, qui sera opérationnel en 2018. Il convient également de citer la mission de 113 jours accomplie par un astronaute japonais, dont les résultats des recherches sur les souris en orbite contribueront au traitement des symptômes du vieillissement. Le Japon se réjouit d'accueillir la deuxième édition du Forum international sur l'exploration spatiale, qui sera l'occasion de mener des discussions fructueuses sur le renforcement de la coopération internationale dans le domaine de l'exploration pacifique de l'espace, et souligne une nouvelle fois que le Forum est un mécanisme important de coordination des projets mondiaux d'exploration spatiale qui pourrait grandement contribuer à la préparation de la conférence d'UNISPACE+50.

14. **M. Alsuwaidi** (Émirats arabes unis) déclare qu'il faut veiller à la préservation et à l'utilisation durable du patrimoine de l'humanité qu'est l'espace extra-atmosphérique, ce qui impose aux États d'améliorer les mesures de sécurité et de renforcement de la confiance et de mener leurs activités spatiales de façon responsable et transparente. Son pays s'emploie à se doter d'un secteur spatial puissant et durable et à acquérir les ressources et les connaissances scientifiques requises pour participer à l'exploration spatiale.

15. L'Agence spatiale des Émirats arabes unis a adopté une politique spatiale nationale qui reprend les priorités de son gouvernement concernant le développement du programme spatial national et qui définit les cadres régissant le secteur spatial conformément aux politiques fédérales ainsi qu'au droit et aux règlements internationaux. Son pays a conclu par l'intermédiaire de cette Agence des accords de coopération avec de grandes agences spatiales internationales et des organismes nationaux. De plus, son pays est membre du COPUOS et de la Fédération internationale d'astronautique et est partie à plusieurs conventions et traités internationaux relatifs à la coopération internationale dans le domaine spatial.

16. En 2020, son pays accueillera le Congrès international d'astronautique à Doubaï et sera le premier des États arabes à lancer une sonde sur Mars. La mission martienne des Émirats arabes unis, à laquelle participent 150 hommes et femmes ingénieurs de nationalité émirienne, contribuera à enrichir les connaissances scientifiques ; plus de 200 instituts de recherche utiliseront les données recueillies lors de cette mission. Par ailleurs, le programme de simulation de la vie sur Mars, « Mars Scientific City », compte parmi les grandes initiatives prises dans le cadre du projet Mars 2117 que son gouvernement a lancé en 2017 en vue de créer la première ville sur Mars d'ici une centaine d'années.

17. En participant à la conférence d'UNISPACE+50 et à d'autres forums, son gouvernement continuera de s'employer à intensifier les efforts mondiaux visant à garantir la viabilité à long terme des activités spatiales. Son pays a également accueilli en 2016 un forum de haut niveau sur l'espace comme moteur du développement socioéconomique durable, dont il accueillera la réunion de clôture en novembre 2017. Il est souhaitable de renforcer la coopération internationale entre toutes les parties prenantes sous les auspices du Bureau des affaires spatiales et de faire en sorte que le secteur privé participe davantage aux activités spatiales et investisse davantage dans ces activités.

18. **M. Prasad** (Inde) déclare que son pays s'emploie sans relâche à intégrer les progrès des technologies et applications spatiales dans ses programmes de développement, élabore une réglementation nationale sur l'espace et veille à ce que des cours sur le droit de l'espace soient dispensés aux futurs juristes indiens pour renforcer les capacités dans ce domaine. L'Agence indienne de recherche spatiale travaille avec le Gouvernement en vue d'utiliser des technologies spatiales pour promouvoir la bonne gouvernance et le développement. À cet égard, il salue le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER), une étape sur la voie de l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et la mise en œuvre du Programme 2030.

19. L'Inde a mis en décembre 2016 un satellite d'observation de la Terre en orbite héliosynchrone pour renforcer les capacités de gestion des ressources naturelles et accueillera à la fin de 2017 la trente-huitième Conférence asiatique sur la télédétection. Son lanceur de satellites géosynchrones a lancé en mai 2017 le satellite South Asia (GSAT-9), qui fournit divers services de communication à des pays de la région, dont le Bangladesh, le Bhoutan, les Maldives, le Népal et Sri Lanka.

20. Le programme spatial indien, dont la priorité est d'utiliser l'espace dans l'intérêt de l'humanité en Inde et ailleurs, devient une plateforme de plus en plus efficiente à la disposition de tous les partenaires intéressés. Le lanceur de satellites sur orbite polaire a placé un satellite d'observation de la Terre et 103 nanosatellites copassagers sur orbite héliosynchrone en février 2017 et a lancé 30 satellites copassagers d'un certain nombre de pays, dont l'Inde, en juin 2017. La sonde indienne Mars Orbiter a récemment achevé sa troisième année en orbite autour de la planète Mars, et les données recueillies lors de la première année ont été mises à la disposition de la communauté scientifique mondiale. L'observatoire spatial d'observation astronomique à plusieurs longueurs d'onde ASTROSAT a terminé sa deuxième année en orbite en septembre 2017 et a observé quelque 400 corps célestes de divers types à ce jour.

21. L'Agence indienne de recherche spatiale continue de mettre ses installations et ses connaissances en sciences et techniques spatiales à la disposition des autres pays et compte à ce jour quelque 1 600 bénéficiaires dans plus d'une cinquantaine de pays. L'Inde a officiellement conclu des accords de coopération avec de nombreux pays et organisations internationales et participe régulièrement au Forum

régional Asie-Pacifique des agences spatiales, dont elle accueillera la vingt-quatrième session en novembre 2017.

22. **M^{me} Lee Hye Jin** (République de Corée) déclare que depuis des décennies, le COPUOS a grandement contribué à améliorer la transparence et la confiance et à renforcer les normes internationales régissant l'espace extra-atmosphérique. Toutefois, les efforts déployés par la communauté internationale pour mettre en place un cadre renforcé de gouvernance spatiale ne suivent pas l'évolution rapide des sciences et applications spatiales. Elle salue les travaux importants que le COPUOS a menés pour élaborer les lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales et espère que ces directives seront adoptées par consensus avant juin 2018.

23. La conférence d'UNISPACE+50 sera l'occasion de renforcer la coopération et la gouvernance dans les activités spatiales et de réfléchir à la façon dont utiliser l'espace pour s'attaquer à des problèmes majeurs de développement à long terme. Sa délégation salue les progrès accomplis dans les sept priorités thématiques de la conférence d'UNISPACE+50 et attend un programme complet « Espace 2030 » sur la contribution des applications spatiales à la réalisation des objectifs de développement durable. Le COPUOS doit réaffirmer son attachement aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et exclure toute avancée dans des activités interdites.

24. Tous les membres responsables de la communauté internationale sont attachés aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Toutefois, la République populaire démocratique de Corée continue de violer de façon flagrante des résolutions du Conseil de sécurité qui lui interdisent expressément de développer des technologies de missiles balistiques ou de mener toute activité s'y rapportant. En 2017, le pays a déjà lancé 19 missiles balistiques, dont 2 missiles intercontinentaux. La Commission ne saurait se laisser tromper par la moindre tentative de ce Gouvernement d'invoquer le fait qu'il exerce son droit à une utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique pour justifier ses lancements interdits. La République de Corée continuera de contribuer aux efforts déployés par la communauté internationale pour faire en sorte que les activités spatiales favorisent la paix, la sûreté et la sécurité mondiales, améliorent le bien-être de tous les peuples et soient viables à long terme.

25. **M. Hodgkins** (États-Unis d'Amérique) note les progrès accomplis par le Sous-Comité scientifique et technique et son groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales et déclare que son

gouvernement salue le fait qu'en 2016, le COPUOS est parvenu à un accord concernant une première série de 12 lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales, qui constituent des pratiques optimales en matière d'utilisation sûre et responsable de l'espace. Cette étape met en lumière le rôle du COPUOS, qui s'emploie à promouvoir la coopération internationale et à faire en sorte que tous les pays continuent de bénéficier des avantages découlant de l'utilisation à long terme de l'espace extra-atmosphérique. Les pays devraient commencer à réfléchir à la façon dont ils envisagent d'appliquer ces lignes directrices à l'échelle nationale. Sa délégation espère que les membres du COPUOS continueront de s'employer dans un esprit de coopération à faire en sorte que le groupe de travail atteigne son objectif, à savoir soumettre pour approbation à l'Assemblée générale l'ensemble complet de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales en 2018.

26. Le COPUOS et son Sous-Comité juridique peuvent s'enorgueillir de promouvoir l'exploration spatiale en élaborant le droit de l'espace par consensus. Ce Sous-Comité a joué un rôle majeur dans l'adoption des principaux traités relatifs à l'espace grâce auxquels des États, des organisations internationales et le secteur privé ont multiplié les projets d'exploration spatiale et les utilisations de l'espace, avec à la clef des technologies et des applications qui ont énormément contribué à la croissance économique et ont amélioré la qualité de la vie dans le monde. Le Sous-Comité juridique a adopté le rapport dans lequel le Groupe de travail chargé de l'examen des mécanismes internationaux de coopération pour l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique tire les enseignements de plus d'un demi-siècle de coopération internationale dans ce domaine. Ce rapport devrait aider les États Membres lors de l'examen des mécanismes à retenir pour favoriser de nouvelles initiatives de coopération concernant les utilisations pacifiques de l'espace et tombe à point nommé, puisqu'il coïncide avec le cinquantième anniversaire du Traité sur l'espace extra-atmosphérique.

27. Le COPUOS célébrera le cinquantième anniversaire d'UNISPACE en juin 2018. La Commission a grandement contribué à promouvoir la coopération internationale dans les activités spatiales et cet événement sera l'occasion de faire le point sur la situation, d'examiner les sept priorités thématiques d'UNISPACE+50 et de réfléchir à l'évolution du rôle de la Commission alors que des acteurs étatiques et non étatiques s'engagent de plus en plus dans des activités spatiales.

28. Son pays s'intéresse en particulier à la priorité d'UNISPACE+50 « Partenariat mondial pour l'exploration de l'espace et l'innovation » qui promeut les avantages de ces deux domaines et se félicite de diriger avec la Chine et la Jordanie l'Équipe spéciale sur l'exploration de l'espace et l'innovation. Cette Équipe a rédigé un projet de rapport sur l'importance de la coopération internationale et le rôle des activités spatiales commerciales, qui dopent l'utilisation humaine de l'espace extra-atmosphérique.

29. Depuis près de 60 ans, le COPUOS s'emploie à recueillir un consensus pour promouvoir l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace au bénéfice de toute l'humanité. Le COPUOS, le seul organisme permanent du système des Nations Unies qui s'occupe exclusivement de ces questions, a très bien réussi à promouvoir la coopération internationale dans ce domaine. D'autres organismes des Nations Unies, dont la Première Commission, examinent les questions de désarmement et de sécurité internationale liées à l'espace extra-atmosphérique, tandis que le COPUOS s'emploie à promouvoir la coopération dans le domaine de l'exploration spatiale et à faire en sorte que les bénéfices de l'exploration spatiale soient partagés. Le débat conjoint des Première et Quatrième Commissions consacré aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales offrira une occasion unique de renforcer la coordination des mesures de transparence et de renforcement de la confiance dans les activités spatiales. Sa délégation se félicite de se porter coauteur du projet de décision du Canada concernant la composition des bureaux du COPUOS en 2018 et 2019.

30. **M. Kim In Ryong** (République populaire démocratique de Corée) déclare, en référence à la tendance internationale visant à encourager le développement économique au travers de l'exploration spatiale, que la République populaire démocratique de Corée s'emploie aussi à développer ses activités spatiales pacifiques sous l'autorité coordonnée de l'État. Depuis le lancement de son premier satellite de communication en 1998, le pays a accompli de grands progrès dans les techniques spatiales et dispose désormais de capacités de classe mondiale en matière de satellites. Le développement concret des activités satellitaires du pays a débuté avec le lancement du satellite Kwangmyongsong 4 en février 2016. L'essai de mise à feu statique du nouveau moteur à forte poussée pour lanceurs de satellites géostationnaires qui a été réalisé en septembre 2016 a multiplié les possibilités d'exploration spatiale ; de plus, notre nouveau réacteur à forte poussée, dont l'essai au sol réalisé en mars 2017 a été couronné de succès, est une avancée technologique. Dans le cadre de son plan quinquennal

de développement spatial, la République populaire démocratique de Corée lancera de nombreux autres satellites, notamment des satellites géostationnaires, dont les applications concrètes contribueront au développement socioéconomique.

31. Son pays, qui est partie à plusieurs traités relatifs à l'espace extra-atmosphérique, s'emploie à promouvoir le développement pacifique, légitime de l'espace dans le respect des principes de l'égalité et du profit mutuel tout en accordant beaucoup d'importance à la coopération et aux échanges internationaux dans ce domaine. Les États-Unis continuent toutefois de tenter de bloquer les initiatives prises par son pays pour développer les sciences spatiales, en invoquant l'argument ridicule selon lequel ces activités violeraient des résolutions du Conseil de sécurité. Ces résolutions sont illégales, et il est grotesque que le pays qui a lancé le plus grand nombre de satellites prétende que les satellites lancés par la République populaire démocratique de Corée menacent la paix et la sécurité internationales. Les États-Unis veulent des normes basées sur le principe des deux poids, deux mesures ; or, selon le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, l'espace peut être utilisé par tous les États sans discrimination puisque c'est le bien de l'humanité. Empêcher son pays de lancer légitimement des satellites à des fins pacifiques revient donc à porter atteinte à ses droits souverains en vertu du droit international. La République populaire démocratique de Corée continuera de s'employer à renforcer la coopération internationale dans le domaine des satellites artificiels et de se livrer à des activités spatiales pacifiques.

32. **M^{me} Schneider Calza** (Brésil) déclare que les pays ont tous les uns autant que les autres le droit d'explorer l'espace extra-atmosphérique pour doper leur développement, et ce, quel que soit leur degré de développement. UNISPACE+50 offrira aux États l'occasion unique de discuter, de réfléchir et d'agir pour faire en sorte que les activités spatiales contribuent vraiment à stimuler le développement et à améliorer les conditions de vie sur Terre.

33. Le Brésil encourage les projets d'exploration spatiale et y participe, car ces projets promeuvent la diffusion des connaissances. En 2016, le Brésil a, en coopération avec la France, lancé le satellite géostationnaire de défense et de communications stratégiques en vue de fournir des services Internet sur tout son territoire et, ainsi, de promouvoir l'inclusion numérique. En 2017, le pays a, en partenariat avec la Fédération de Russie, inauguré un système panoramique de détection électro-optique des débris spatiaux destiné à appuyer l'action internationale visant à réduire les débris spatiaux. Le Brésil et la Chine ont déjà mis en

service ensemble le satellite de télédétection CBERS-4 et sont convenus de construire un nouveau satellite, le CBERS-4A. Le Brésil a également lancé le microsatellite UbatubaSat avec le Japon. De plus, l'Institut national de recherche spatiale (INPE) a organisé des événements scientifiques au Brésil en collaboration avec le Canada, la Chine, l'Italie et le Japon et a d'autres projets de coopération avec l'Allemagne, la Chine, les États-Unis et le Royaume-Uni.

34. Le Brésil participe activement au renforcement des capacités concernant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et a organisé en collaboration avec la Chine un forum sur ce thème dans l'hémisphère Sud en 2017. De plus, l'INPE et le Bureau des affaires spatiales organiseront ensemble un symposium sur les technologies spatiales fondamentales à Natal, en septembre 2018.

35. La Commission devrait prendre durant cette session une décision concernant la composition des bureaux du COPUOS en 2018 et 2019. Le Brésil a été chargé par le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes de présider le COPUOS en 2019 et s'emploiera sans relâche durant son mandat à promouvoir la coopération et à protéger le milieu spatial tout en cherchant à mettre l'espace au service de toute l'humanité.

36. **M. Zambrano Ortiz** (Équateur) déclare que dans le cadre d'UNISPACE+50, l'Équateur plaide en faveur d'une plus grande coopération entre les États dans le domaine de la conception de programmes responsables d'applications spatiales au service du bien commun, ce qui améliorerait l'accès des pays en développement aux activités spatiales. Son pays, qui est exposé à un grand risque de catastrophes naturelles, continue aussi d'appuyer le programme UN-SPIDER, un dispositif très important d'alerte rapide, d'atténuation et de secours en cas de catastrophe ; les catastrophes naturelles, plus fréquentes, sont lourdes de conséquences sur le plan social, économique et environnemental. L'intensification du renforcement des capacités des pays en développement et de la collaboration avec ces pays améliorerait la stabilité internationale, sans laissés-pour-compte. De plus, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) a montré combien les sciences spatiales étaient importantes pour la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence et, plus largement, la réalisation des objectifs de développement durable et de suppression de la pauvreté.

37. Les techniques spatiales contribuent à la réalisation de ces objectifs, et peuvent également

renforcer la protection de l'environnement. En conséquence, l'Équateur approuve sans réserve le lien entre l'utilisation universelle des sciences spatiales et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; l'Institut spatial équatorien s'est engagé dans une collaboration internationale dans ce domaine depuis plus de cinq ans. Citons entre autres résultats de cette collaboration les effets positifs des travaux du Centre national de levés intégrés des ressources naturelles par télédétection (CLIRSEN) sur la production agricole. Les techniques spatiales peuvent aussi améliorer la planification et l'aménagement urbains ; c'est pourquoi l'Équateur salue le Nouveau Programme pour les villes qui a été adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III).

38. **M. Abbani** (Algérie) déclare que son gouvernement a adopté un programme spatial en 2006 et qu'il s'emploie à renforcer les capacités industrielles nationales et à répondre aux besoins de connaissances théoriques et d'applications pratiques dans le pays. D'intenses activités ont été menées dans le cadre de ce programme en 2016, notamment le lancement de trois satellites destinés à renforcer les capacités nationales d'observation de la Terre et à promouvoir le développement durable, entre autres grâce à la protection de l'environnement et de divers écosystèmes, à la surveillance de la désertification, à l'aménagement du territoire et à la prévention et à la gestion des catastrophes naturelles. Il convient aussi de citer parmi les projets de conception d'applications spatiales l'utilisation d'images satellitaires des ressources naturelles dans la surveillance des feux de forêt et l'aménagement urbain ainsi que les activités de recherche et de formation.

39. L'Algérie soutient toutes les initiatives visant à promouvoir la coopération interafricaine en matière de technologies et d'applications spatiales au service du développement durable en Afrique et a contribué à la version finale de la Politique spatiale africaine adoptée par l'Union africaine en 2015. Le pays participe également aux travaux menés par le Bureau des affaires spatiales pour élaborer un cadre scientifique, technique et juridique en Afrique et dans d'autres régions. L'Algérie et l'Afrique du Sud mettent la dernière main à un projet conjoint pour leurs satellites respectifs d'observation de la Terre dans le cadre du programme « Constellation de satellites pour la gestion des ressources africaines », qui vise à contribuer à la découverte et à la gestion des ressources nécessaires au développement et à la lutte contre la pauvreté dans la région. L'Algérie accueille le Bureau d'appui régional

d'UN-SPIDER pour la gestion des catastrophes naturelles dans les pays de la région.

40. L'Algérie réaffirme combien il est important de définir l'espace extra-atmosphérique et sa relation avec l'espace aérien national pour la prévention et la gestion des conflits potentiels ; de garantir l'accès équitable aux positions orbitales, fondé sur les principes de l'usage pacifique et de la non-appropriation de l'espace extra-atmosphérique, plutôt que sur le concept du « premier arrivé, premier servi » ; de lutter contre les dangers des débris spatiaux sans entraver les capacités émergentes des pays en développement grâce à une application volontaire des lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité de coordination interagences sur les débris spatiaux (IADC) ; d'instaurer un cadre réglementaire pour la commercialisation des données satellitaires à haute résolution afin d'empêcher tout usage abusif ; d'amener le COPUOS à comprendre les préoccupations des pays en développement pour aider ceux-ci à promouvoir l'essor de ce secteur ; et de faire en sorte que le COPUOS s'emploie activement à prévenir la course aux armements dans l'espace.

41. **M. Poudel Chhetri** (Népal) déclare que les pays devraient tous avoir autant accès les uns que les autres aux techniques spatiales, quels que soient leur taille et leur niveau de développement économique ou scientifique. Il convient en particulier de promouvoir l'accès des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral aux techniques spatiales, car ces pays n'ont pas encore suffisamment bénéficié des activités spatiales. Les applications dérivées des sciences spatiales dans le domaine des communications satellitaires, de la télédétection, de l'occupation des sols, de la navigation et de la gestion de l'information en cas de catastrophe peuvent contribuer à améliorer la vie des gens, à atténuer davantage les effets des catastrophes, à préserver les ressources naturelles et à promouvoir le développement durable.

42. Le Népal travaille en étroite collaboration avec le Bureau des affaires spatiales, avec lequel il a organisé un séminaire sur les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite à Katmandou en 2016. À l'avenir, le Bureau devrait s'employer à renforcer les capacités des agences spatiales des pays les moins avancés pour faire en sorte que ces pays disposent d'abondantes ressources dans le domaine des techniques spatiales à utiliser pour promouvoir leur développement durable. Son gouvernement espère que la coopération entre le Bureau et la nouvelle Banque de technologies pour les pays les moins avancés contribuera à la réalisation des objectifs de

développement durable dans les pays les plus défavorisés.

43. **M. Dzonzi** (Malawi) déclare que les techniques spatiales sont d'une importance cruciale pour la gestion des catastrophes et se sont révélées extrêmement utiles lors des inondations sans précédent qui ont ravagé son pays en 2015. Grâce à l'aide du Bureau des affaires spatiales, le Malawi a accédé à des images satellitaires des régions touchées qui lui ont permis d'organiser des plans d'évacuation et d'évaluer les effets des inondations.

44. Une plus grande coopération internationale en matière d'assistance technique et de partage des informations géospaciales aiderait les pays en développement à utiliser les sciences spatiales pour améliorer le bien-être de leur population. À ce propos, le Malawi, dont l'économie est tributaire de l'agriculture, a beaucoup bénéficié de l'appui technique, des sessions de formation et des données satellitaires de pays développés. Avec le soutien du Gouvernement autrichien, des représentants d'UN-SPIDER et du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales se sont rendus au Malawi en 2013, et les connaissances acquises à cette occasion sont toujours aussi cruciales pour l'agriculture du pays.

45. La prolifération des débris spatiaux résultant de l'utilisation de techniques spatiales non réglementées est préoccupante, car elle met en danger des équipements spatiaux fragiles et la Station spatiale internationale. De plus, la militarisation de l'espace extra-atmosphérique est incompatible avec les accords internationaux et le Programme 2030. En conséquence, le Malawi, conscient de l'isolement relatif, de l'existence de divers intérêts particuliers et du regain de tensions stratégiques dans le monde, espère l'adoption d'instruments juridiquement contraignants qui garantissent la transparence, le partage de l'information et des activités spatiales responsables pour faire en sorte que l'espace extra-atmosphérique soit utilisé de façon durable et pacifique dans l'intérêt de toute l'humanité.

46. **M^{re} Auza** (Observateur du Saint-Siège) déclare que l'accroissement des activités spatiales entraîne une augmentation alarmante de la pollution de l'espace extra-atmosphérique, qui est profané par des débris et des effluents chimiques et est contaminé par des substances biologiques et radioactives. Prendre soin de l'environnement plutôt que l'exploiter avec voracité est un impératif moral et un principe fondamental de solidarité intergénérationnelle. Comme toutes les activités humaines ont lieu en symbiose avec l'environnement, une crise environnementale est une

crise pour l'humanité ; toute l'humanité a le devoir de gérer les ressources de façon responsable. De meilleures normes s'imposent d'urgence pour protéger l'espace extra-atmosphérique, en particulier pour lutter contre le problème grandissant de la pollution spatiale. Il est temps de rédiger de nouveaux traités et directives et de créer un organisme approprié pour protéger l'espace extra-atmosphérique et la Terre contre une dégradation supplémentaire, pour la santé de la planète et le bien de toute l'humanité.

Déclarations faites au titre du droit de réponse

47. **M. Kim** In Ryong (République populaire démocratique de Corée), exerçant son droit de réponse, déclare que sa délégation réfute toutes les allégations sans fondement de la représentante de la République de Corée concernant les activités spatiales de son pays, qui sont pacifiques à tous égards et qui ne violent pas les résolutions du Conseil de sécurité. S'insurger contre le fait que son pays procède à des tirs balistiques pour lancer des satellites à des fins pacifiques est une provocation.

48. La République populaire démocratique de Corée dispose de suffisamment de capacités spatiales pour lancer toutes sortes de satellites, dont des satellites de communication et d'observation. Conscient de l'évolution rapide de ses capacités spatiales, son gouvernement a adopté une loi sur les activités spatiales nationales en 2013 et a signé les traités et accords relatifs aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

49. La République de Corée porte atteinte aux droits de son pays en tant qu'État souverain en critiquant ses lancements de satellites à des fins pacifiques. Ironie de la chose, la République de Corée utilise l'espace extra-atmosphérique à des fins militaires en autorisant les États-Unis à installer un système de défense antimissiles sur son territoire. Comme la technologie des missiles balistiques est utilisée pour lancer des satellites, les résolutions du Conseil de sécurité qui interdisent son utilisation dénie à son pays le droit légitime, consacré par le droit international, de développer ses activités spatiales. La République populaire démocratique de Corée est victime d'un grotesque deux poids, deux mesures et des sanctions économiques lui ont été infligées sur la foi d'allégations mensongères illégales pour l'isoler et freiner son développement. Aucun texte ne dispose que le fait d'utiliser la technologie des missiles balistiques pour lancer des satellites menace la paix et la sécurité internationales. Si l'on estime que les lancements de satellites de son pays sont menaçants, l'on devrait considérer que les lancements de nombreux autres pays

le sont aussi. Son pays continuera donc d'exercer son droit souverain de développer ses activités spatiales.

50. **M^{me} Lee Hye Jin** (République de Corée), exerçant son droit de réponse, déclare que la République populaire démocratique de Corée ne se livre pas à des activités spatiales pour développer son économie et améliorer les conditions de vie de sa population. En fait, dans ce pays, 4,6 millions de personnes vivent dans l'insécurité alimentaire, mais le Gouvernement continue de dépenser 30 millions de dollars par lancement de satellite. De récentes résolutions du Conseil de sécurité constatent avec préoccupation que les activités interdites de la République populaire démocratique de Corée génèrent des recettes qui servent à financer des missiles balistiques et des armes nucléaires alors que les besoins élémentaires de la population ne sont pas satisfaits.

51. **M. Kim** In Ryong (République populaire démocratique de Corée), exerçant son droit de réponse, déclare que la représentante de la République de Corée ne peut commenter les utilisations pacifiques et légitimes de l'espace extra-atmosphérique de son pays et lance des accusations sans fondement pour ternir l'image de son pays. En vertu du droit international, tous les États souverains ont légitimement le droit d'utiliser l'espace extra-atmosphérique de façon pacifique. La République de Corée devrait cesser de suivre l'exemple d'autres pays et de critiquer son pays sans arrêt.

Projet de résolution A/C.4/72/L.2 : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace

52. **M. Kendall** (Canada), s'exprimant en sa qualité de Président du Groupe de travail plénier du COPUOS, présente le texte révisé du projet de résolution [A/C.4/72/L.2](#) que la Commission est invitée à examiner.

53. *Le projet de résolution A/C.4/72/L.2, tel que révisé oralement, est adopté.*

Projet de résolution A/C.4/72/L.3 : Déclaration sur le cinquantième anniversaire du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes

54. **M. Kendall** (Canada) présente le texte révisé du projet de résolution [A/C.4/72/L.3](#) convenu par le Groupe de travail plénier que la Commission est invitée à examiner.

55. *Le projet de résolution A/C.4/72/L.3, tel que révisé oralement, est adopté.*

Projet de résolution A/C.4/72/L.4 : Examen du cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

56. *Le projet de résolution A/C.4/72/L.4 est adopté.*

Projet de décision A/C.4/72/L.8 : Élection des membres du Bureau désignés pour les bureaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires pour la période 2018/2019

57. **M. Grant** (Canada), s'exprimant au nom des 42 auteurs du projet de décision, déclare que l'adoption du texte est indispensable à la poursuite des travaux du COPUOS durant les préparatifs cruciaux d'UNISPACE+50 et l'élaboration des lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales. Les États Membres sont vivement encouragés à adopter le projet de décision [A/C.4/72/L.8](#) immédiatement.

58. **M^{me} Sharma** (Secrétaire de la Commission) annonce que l'Argentine, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Japon, Kiribati, la Lettonie, le Luxembourg, Malte, la Micronésie (États fédérés de), le Monténégro, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Portugal, la République de Corée, la Roumanie, Singapour, la Suède et la Suisse se sont joints aux auteurs.

59. **M. Sandoval Mendiola** (Mexique) déclare qu'il est important d'approuver la nomination des candidats choisis par les groupes régionaux pour que le COPUOS puisse poursuivre ses travaux en cette période cruciale. Le COPUOS a prouvé qu'il faisait confiance à la Commission en la chargeant de prendre une décision aussi importante.

60. **Le Président** indique que l'Arabie saoudite, au nom du Groupe des États arabes, et la République arabe syrienne ont demandé un vote enregistré.

61. **M^{me} Radwan** (Arabie saoudite), s'exprimant au nom du Groupe des États arabes, déclare que le projet de décision crée un fâcheux précédent, car les candidats choisis par les cinq groupes régionaux étaient traditionnellement approuvés par consensus deux ans avant leur prise de fonction. Le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États ont présenté un candidat qui ne recueille pas le consensus, Israël, au poste de deuxième vice-président et de rapporteur du

COPUOS, ce qui est contraire aux procédures établies qui sont décrites dans le document [A/58/20](#). Le rapport le plus récent du COPUOS ne fait pas état de la nomination d'Israël ou de l'absence de consensus autour de cette nomination.

62. Sa délégation s'oppose à cette décision qui est contraire au règlement intérieur et tente de tromper les souhaits de certains membres. De plus, les agissements d'Israël, puissance occupante, sont contraires aux principes de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Israël se livre à des activités nucléaires et militaires sans transparence aucune et refuse d'adhérer à tout accord international pertinent ; sa nomination aurait des effets négatifs sur les travaux du COPUOS, dont les membres en viendraient à se méfier. Le COPUOS perdrait de sa légitimité si Israël, qui ne respecte aucune résolution internationale légitime et continue d'occuper des territoires arabes en violation du droit international, participait à ses travaux, ce qui remet en question la crédibilité des pays qui appuient la candidature d'Israël. Sa délégation réaffirme son soutien au COPUOS et demande à tous les États Membres de préserver la transparence et l'esprit de consensus en votant contre le projet de décision.

63. **M. Arcia Vivas** (République bolivarienne du Venezuela) déclare que sa délégation s'oppose au projet de décision, qui porte sur une question propre au COPUOS qui n'est pas du ressort de la Commission. La façon dont le projet de décision a été soumis à la Commission manque totalement de transparence. Toute mesure prise par la Commission serait contraire au processus de négociation par consensus que le COPUOS suit depuis 1962. Comme le COPUOS compte nettement moins de membres que l'Assemblée générale, l'adoption du projet de décision reviendrait à laisser des États qui n'en sont pas membres exercer une influence sans précédent sur son fonctionnement interne. Le COPUOS devrait revoir ses méthodes de travail pour améliorer le processus d'élection des membres de ses bureaux.

64. **M. Mounzer** (République arabe syrienne) déclare que sa délégation s'oppose catégoriquement à la nomination d'Israël au poste de deuxième vice-président et rapporteur du COPUOS. Ce rejet du projet de décision n'a absolument pas pour but de politiser les travaux de la Commission et est fondé sur des arguments juridiques et non politiques. Israël a commis de nombreux crimes contre les Syriens et les Palestiniens pendant des décennies d'occupation de territoires appartenant à d'autres États Membres, en violation de la Charte et des principes du droit international ; cette occupation devrait à elle seule justifier qu'Israël ne soit membre d'aucune entité des

Nations Unies. Israël devrait être exclu de l'Organisation des Nations Unies. La résolution [A/RES/273 \(III\)](#) adoptée en 1949 par l'Assemblée générale énonce les conditions d'admission d'Israël à l'Organisation des Nations Unies, dont la reconnaissance de l'État de Palestine et le retour des réfugiés palestiniens chez eux. Soixante-neuf ans plus tard, des dirigeants israéliens se vantent ouvertement de n'avoir pas respecté ces exigences et continuent d'établir des colonies de peuplement dans les territoires occupés.

65. La candidature d'Israël à un poste dans un bureau du COPUOS est contradictoire en soi et soulève des questions à propos des intentions réelles de ce pays. Le COPUOS s'occupe des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, et Israël possède un énorme arsenal nucléaire et refuse d'adhérer à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. En tant que puissance occupante, Israël n'a pas respecté les conditions à réunir pour être admis à l'Organisation des Nations Unies, encore moins pour siéger dans un bureau de comité. Avant de présenter sa candidature à tout poste de ce type, Israël doit respecter la Charte et les résolutions pertinentes et mettre fin à l'occupation de tous les territoires arabes au Liban, en Syrie et en Palestine.

66. *Il est procédé au vote enregistré.*

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Kiribati, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malte, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande,

Pakistan, Palaos, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchad, Tchèque, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maldives, Mauritanie, Maroc, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Soudan, Tunisie, Venezuela (République bolivarienne de), Yémen.

S'abstiennent :

Bangladesh, Chine, Ghana, Kazakhstan, Malaisie, République populaire démocratique de Corée.

67. *Par 124 voix contre 22, avec 6 abstentions, le projet de décision [A/C.4/72/L.8](#) est adopté.*

68. **M^{me} Sayed** (Pakistan) déclare que sa délégation a voté pour le projet de décision parce qu'elle voulait respecter la pratique établie consistant à approuver les candidatures proposées par les groupes régionaux ; il ne faut pas en déduire que son pays revient sur son soutien sans faille au peuple palestinien et à son combat.

69. **M^{me} Furman** (Israël), déplorant les événements qui ont conduit à un vote sur le projet de décision, déclare que le COPUOS devrait rester un organisme apolitique ; malheureusement, force est de constater que le Groupe des États Arabes a une nouvelle fois tenté cyniquement de le politiser. Israël reste déterminé à coopérer avec toutes les nations éprises de paix dans le domaine de la recherche et de l'exploration spatiales sur la voie d'un avenir plus durable.

70. **M. Matinrazm** (République islamique d'Iran) déclare que conformément à la pratique établie, il aurait fallu parvenir à un accord sur la composition des bureaux par consensus et de manière transparente lors de la réunion annuelle à Vienne, accord qui aurait alors figuré dans le rapport soumis à la Commission. De plus, comme deux des objectifs principaux du COPUOS sont de promouvoir la coopération dans les utilisations pacifiques de l'espace et d'empêcher la militarisation de l'espace, la nomination d'Israël est contre-productive,

car la longue histoire d'agression et de militarisation du pays ne contribue pas à la réalisation de ces nobles objectifs. Dans ce contexte, sa délégation s'oppose fermement à l'élection d'Israël.

71. **M. Tito** (Kiribati) déclare que sa délégation est sensible à des considérations politiques, mais souhaite régler ce type de problèmes aussi rapidement que possible. Le temps qui passe est crucial pour les nations du Pacifique, qui voient la pollution spatiale s'aggraver. Son gouvernement s'inquiète des débris spatiaux et des changements climatiques ainsi que des problèmes causés par l'industrialisation sauvage qui touchent les petites îles du Pacifique de manière disproportionnée. C'est pourquoi Kiribati a voté pour le projet de décision.

La séance est levée à 18 h 25.